



Analyse syntaxique des interrogatives partielles directes en français québécois

FLORENCE MARCOTTE

Université du Québec à Montréal
florencemarcotte@outlook.com

— RÉSUMÉ

Le système interrogatif du français a beaucoup été étudié en raison des mots *Qu-* qui sont parfois déplacés en début de phrase et parfois *in situ*, ce qui semble être causé par un trait [Q] optionnellement fort ou faible. Or, cette optionalité, selon le cadre minimaliste chomskien, ne devrait pas être permise. Cet article offre une analyse de deux approches proposées pour expliquer les interrogatives partielles directes en français québécois sans faire appel à l'optionalité de la force du trait [Q]. Ces deux approches sont le déplacement *Qu-* causé par un trait [Q] fort et celui causé par le clivage. Après analyse, l'approche du clivage, et en particulier celle du clivage par focalisation, semble être la plus adéquate. Des modifications ont été apportées au modèle de clivage par focalisation présenté, dont la suffixation des variantes québécoises au mot *Qu-*, la position du verbe « être » sous V et la focalisation comme motivation des déplacements des mots *Qu-* se trouvant à l'intérieur de phrases enchâssées.

MOTS-CLÉS

syntaxe minimaliste, déplacement *Qu-*, clivage, phrase interrogative partielle directe, français québécois

— ABSTRACT

The French interrogative system has been studied closely because *wh*-words are sometimes moved at the beginning of sentences and sometimes stay *in situ*, which seems to be caused by a [Q] feature optionally strong or weak. However, according to Chomsky's minimalism, this optionality should not be allowed. This article analyses two approaches that were proposed to explain the partial direct interrogatives in Quebec French without referring to the optionality of the [Q] feature strength. The two approaches are *wh*-movement caused by a strong [Q] feature or caused by clefting. Clefting, and specifically clefting with focus, was found to be the most adequate approach. Some modifications were made to the existing model of clefting with focus, including the suffixation of Quebec variants to the *wh*-word, the repositioning of the verb "être" under V, and the focus as the cause of movement of *wh*-words inside embedded sentences.

KEYWORDS

minimalist syntax, *wh*-movement, clefting, partial direct interrogative, Quebec French

1. Introduction

Dans le cadre minimaliste, la façon de vérifier le trait interrogatif [Q] est assujettie à la variation paramétrique. De ce fait, la grammaire d'une langue donnée doit contenir l'une des deux options suivantes, mais non les deux: soit le trait [Q] est fort et vérifié localement, donc le mot *Qu-* est forcé de se déplacer dans la position du spécificateur du trait [Q] en début de phrase, soit le trait [Q] est faible et vérifié à distance, donc le mot *Qu-* reste *in situ*. En supposant que les constructions interrogatives du français ont les mêmes traits syntaxiques, le système interrogatif du français semble ne pas respecter ce paramètre, car le mot *Qu-* peut être prononcé soit en début de phrase, soit *in situ*, comme le soulève, entre autres, Boeckx (1999). Bien que beaucoup d'études aient été effectuées sur le système interrogatif en français, plusieurs d'entre elles portent sur la sémantique ou la phonologie. Les études s'attardant au modèle syntaxique qui pourrait décrire ce système sont quant à elles moins fréquentes. De plus, le français québécois, ayant des particularités qui la distinguent légèrement du français international, est encore moins étudié. Dans cet article, j'effectue une revue de quelques analyses qui visent à expliquer syntaxiquement le système interrogatif du français québécois, notamment les interrogatives partielles directes, tout en cherchant à soutenir les principes minimalistes selon lesquels l'optionnalité d'un paramètre n'est pas permise (Chomsky 1995). Je décris en premier lieu les diverses formes des interrogatives partielles directes en français québécois. Ensuite, je présente les deux approches syntaxiques principales qui ont été proposées pour expliquer le déplacement *Qu-*: le trait [Q] fort et le clivage¹. Les deux sous-hypothèses du déplacement *Qu-* causé par le trait [Q] fort sont expliquées brièvement, alors que les deux sous-hypothèses de l'approche du clivage, soit le clivage avec opérateur nul sans déplacement et le clivage par focalisation, font l'objet d'une étude détaillée. Finalement, de légères modifications du modèle syntaxique de clivage par focalisation sont suggérées.

2. Description des interrogatives partielles directes et des variantes du français québécois

Un mot *Qu-* en français peut occuper plusieurs fonctions. Ce travail se concentre sur les phrases interrogatives dont le mot *Qu-* agit comme sujet (exemples 1 et 5), comme objet direct (exemples 2 et 6), comme objet indirect (exemples 3 et 7) ou comme complément adverbial (exemples 4 et 8)². Pour chacune de ces fonctions, le mot *Qu-* peut se trouver déplacé en début de phrase (exemples 1 à 4) ou être *in situ* (exemples 5 à 8).

- 1) Qui a parlé ?
- 2) Qui vous regardez ?
- 3) À qui Pierre a parlé ?
- 4) Où tu vas ?
- 5) Qui a parlé ?³
- 6) Vous regardez qui ?
- 7) Pierre a parlé à qui ?
- 8) Tu vas où ?

En français québécois, plusieurs mots peuvent être ajoutés avant ou après le mot Qu- en début de phrase. Dans les exemples 9 à 18, je présente toutes les constructions qui peuvent découler de l'exemple 1, inspirées de Barbarie (1982) et de Tailleux (2013). Le mot Qu- est souligné.

- 9) Qui qui a parlé ?
- 10) Qui est-ce qui a parlé ?
- 11) Qui c'est qui a parlé ?
- 12) C'est qui qui a parlé ?
- 13) C'est qui est-ce qui a parlé ?
- 14) C'est qui c'est qui a parlé ?
- 15) Qui est-ce que c'est qui a parlé ?
- 16) Qui c'est que c'est qui a parlé ?
- 17) C'est qui c'est que c'est qui a parlé ?
- 18) C'est qui est-ce que c'est qui a parlé ?

Les mots Qu- dans les phrases enchâssées, peu importe leur fonction, peuvent également être *in situ* (exemple 19) ou déplacés. Lorsqu'ils sont déplacés, ils ont deux positions possibles : ils sont soit au début de la phrase enchâssée (exemple 20), soit au début de la phrase principale (exemple 21). Il est à noter que la présence du « c'est » et du complémenteur « qui » est interdite lorsque le mot Qu- est *in situ*, obligatoire lorsque le mot Qu- est déplacé au début de la phrase enchâssée et facultative lorsque le mot Qu- est déplacé au début de la phrase principale. Les mots Qu- déplacés peuvent également être suivis de toutes les variantes québécoises mentionnées ci-dessus.

- 19) Vous croyez qu'ils regardent qui ?
- 20) Vous croyez que c'est qui qu'ils regardent ?
- 21) (C'est) qui (que) vous croyez qu'ils regardent ?

3. Le déplacement Qu- causé par le trait [Q] fort

L'approche du déplacement Qu- causé par le trait [Q] fort ne sera discutée que très brièvement, car elle implique une forme d'optionnalité. Or, comme mentionné plus tôt, ce travail vise à explorer s'il est possible de soutenir les principes de la syntaxe minimaliste selon lesquels l'optionnalité d'un paramètre n'est pas permise.

Selon cette approche, le trait [Q] serait fort et forcerait le mot Qu- à être vérifié localement, et donc à se déplacer. Rowlett (2007) propose que le trait [Q] soit toujours fort, mais que sa présence soit optionnelle. S'il est présent, alors le syntagme contenant le mot Qu- sera déplacé en spécificateur de SC. S'il est absent, le syntagme contenant le mot Qu- restera *in situ*. Une autre variante de cette hypothèse consiste à dire que la tête C qui porte le trait [Q] fort est optionnelle (Denham 1997). Dans les deux cas, il semble curieux que la phrase avec le mot Qu- *in situ* ne porte pas le trait interrogatif [Q], car il s'agit tout de même d'une phrase interrogative nécessitant une réponse. Une deuxième hypothèse, avancée par Bošković (2000), est que le trait [Q] serait toujours présent et fort, mais qu'il serait optionnellement inséré après le *spell-out* en chemin vers la forme logique (LF). Ainsi, si le trait [Q] fort est inséré avant le *spell-out*, le déplacement du mot Qu- aura lieu avant celui-ci et la copie la plus haute du mot Qu- (la position déplacée) sera prononcée à la forme phonologique (PF). Toutefois, si le trait [Q] fort est inséré après le *spell-out* en chemin vers LF, seule la copie du bas (la position *in situ*) sera prononcée, puisque celle du haut n'existera pas à PF. Or, cette hypothèse semble contraire aux théories minimalistes plus récentes (Hornstein, Nunes, *et al.* 2005 : 312) selon lesquelles les déplacements à LF ne sont plus permis. Pour finir, comme l'approche du clivage, présentée ci-dessous, permet d'expliquer le déplacement du mot Qu- sans recourir à l'optionnalité de la présence du trait [Q] ou à l'optionnalité d'un déplacement à LF, il me semble superflu de considérer l'approche du déplacement causé par le trait [Q] fort.

4. Le déplacement Qu- causé par le clivage

Une autre approche proposée consiste à dire que le trait [Q] serait faible et que le déplacement Qu- serait causé par le clivage. Une phrase est clivée lorsqu'on y extrait un élément que l'on souhaite focaliser (dans le cas qui nous intéresse, il s'agit du mot Qu-) en l'encadrant de « c'est ... que/qui ». Deux arguments principaux appuient l'approche du clivage. Premièrement, cette approche ne nécessite aucun type d'optionnalité de la force du trait [Q].

Le trait [Q] serait toujours présent et serait toujours faible, c'est-à-dire que la vérification du mot Qu- aurait toujours lieu à distance. Ainsi, ce ne serait pas le trait [Q] qui attirerait optionnellement les mots Qu- en début de phrase, mais plutôt la présence facultative de la structure clivée. Deuxièmement, selon des tests de jugement de grammaticalité que j'ai fait passer à quatre locuteurs québécois, il semble qu'il soit possible, en français québécois, d'ajouter des marques de clivage à toutes les phrases interrogatives partielles directes sans inversion⁴ (exemples 22 et 23).

22) (C'est) à qui (que) tu as donné ton téléphone ?

23) (C'est) où (que) tu crois qu'elle va ?

Ainsi, toutes les interrogatives partielles directes semblent être des phrases clivées dont les éléments « c'est » et « que » peuvent être prononcés ou non, à la guise du locuteur. Un argument similaire a été émis pour le mandarin. Selon Cheung (2014), cité dans Pan (2014), la présence possible de la copule « shì » (utilisée dans les constructions clivées) devant les mots Qu- déplacés en début de phrase supporte la proposition que les phrases interrogatives en mandarin sont en fait des phrases clivées. Ainsi, la présence possible de ces marques de clivage en français québécois fournit un appui de taille pour l'approche du clivage.

Le clivage peut être décrit syntaxiquement selon deux modèles : soit le clivage est créé à l'aide d'un opérateur nul et le mot Qu- est généré à la base en tête de phrase, comme proposé par Tailleux (2013), soit le clivage est dû à un déplacement par focalisation, tel que proposé par Guillot et Oiry (2011) et Tailleux (2009), entre autres. Dans la première section, l'analyse de Tailleux (2013) sera étudiée en détail et plusieurs contre-arguments seront présentés en faveur du clivage par focalisation. Puis, dans la deuxième section, l'analyse par focalisation sera étudiée et certains contre-arguments seront également présentés.

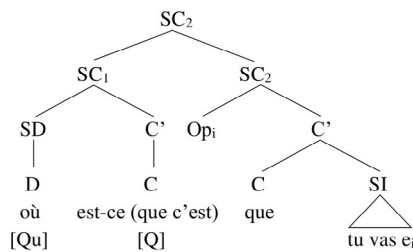
4.1. Clivage avec opérateur nul sans déplacement

Selon cette approche, le clivage en français, que la phrase clivée contienne un mot Qu- ou non, aurait la même structure que les relatives. Il y aurait donc la présence d'un opérateur nul qui permettrait de faire le lien entre la phrase principale et la phrase enchâssée.

Tailleur (2013 : 106, 126) propose le modèle syntaxique présenté à la Figure 1 pour les interrogatives avec le mot Qu- en début de phrase en français québécois.

Figure 1

Modèle syntaxique d'une interrogative en français québécois avec clivage avec opérateur nul, selon Tailleur (2013)



Elle explique qu'il y aurait eu, avec le temps, un processus de grammaticalisation, et que le « est » de « est-ce » aurait perdu son statut de copule pour devenir un marqueur interrogatif, tandis que le pronom « ce » serait devenu un clitique. Au final, « est-ce/c'est » aurait perdu son statut de XP et serait devenu un X⁰. Ainsi, comme il n'y a plus de verbe dans le SC₁, contrairement aux relatives déclaratives, la phrase principale est devenue le SC₂. Le SC₁ est donc un adjectif du SC₂ dans les interrogatives. L'opérateur nul permet de faire le lien sémantique entre les deux SC. Le mot Qu- peut donc être généré à la base, en début de phrase. Dans le cas des mots Qu- *in situ*, l'opérateur nul est également présent et engendré en spécificateur de SC₂ pour permettre au mot Qu- *in situ* de vérifier à distance le trait [Q] qui se trouve maintenant sur C₂, et le SC₁ est absent, car superflu. Il n'y a donc qu'un seul SC.

Dans l'article de Guillot et Oiry (2011), il est suggéré qu'il existerait deux systèmes en parallèle pour les interrogatives en français : un système de clivage avec opérateur nul dans une phrase relative (similaire à celui proposé par Tailleur 2013) et un système de clivage par focalisation avec *pied-piping*. Les exemples que Guillot et Oiry (2011 : 5) utilisent pour soutenir la coexistence de ces deux systèmes semblent toutefois ne pas correspondre au français québécois. En effet, Guillot et Oiry expliquent que lorsqu'on extrait un mot Qu- d'un syntagme prépositionnel, il faut soit utiliser une forme de *pied-piping*, soit, dans une phrase relative, utiliser un pronom relatif. Ils utilisent les exemples 24 à 27 pour appuyer cette hypothèse. Dans

les exemples 25 et 27, on peut voir qu'un pronom relatif est utilisé et, selon Guilliot et Oiry, ces deux exemples seraient grammaticaux. Or, selon les quatre locuteurs québécois que j'ai consultés, les phrases dans les exemples 24 et 26 (sans pronom relatif) étaient jugées grammaticales par tous, la phrase de l'exemple 25 (avec pronom relatif) était jugée non grammaticale par tous et la phrase de l'exemple 27 (avec pronom relatif précédé d'une préposition) obtenait des jugements mitigés.

- 24) (C'est) de quoi (que) tu as parlé de quoi?
- 25) *C'est quoi dont tu as parlé?
- 26) (C'est) avec quel couteau (que) tu as coupé le gâteau?
- 27) *C'est quel couteau avec lequel tu as coupé le gâteau?

Ainsi, l'argument de Guilliot et Oiry (2011) qui se voulait en faveur du clivage avec opérateur nul avec une phrase relative a plutôt l'effet contraire en français québécois, puisque la présence d'un pronom relatif ne semble pas être acceptée. Toutefois, les opinions demeurent mitigées. Il semble du moins que les locuteurs québécois ont une préférence pour le déplacement par focalisation avec *pied-piping*.

Un autre argument qui a déjà été démontré plusieurs fois (voir entre autres Hornstein, Nunes, *et al.* 2005), cette fois-ci en faveur du déplacement du mot *Qu-*, se base sur les principes de liage. L'exemple 28 présente une phrase avec une anaphore co-indicée et l'exemple 29, tiré de Guilliot et Oiry (2011), présente une phrase avec un pronom co-indicé :

- 28) Quelle photo de lui(-même)_i est-ce que Pauli a déchirée?
- 29) *Quelle photo de Pauli est-ce qu'ili a déchirée?

Ces deux exemples permettent de montrer qu'un déplacement doit avoir lieu pour le respect (exemple 28) ou le non-respect (exemple 29) des principes A et C du liage. En effet, dans l'exemple 28, l'anaphore « lui-même » doit être c-commandée et co-indicée avec « Paul » pour que la phrase soit grammaticale. Elle doit donc se trouver plus bas dans la structure syntaxique, soit en complément du verbe, avant d'être déplacée en tête de phrase. Dans l'exemple 29, l'expression-R « Paul » ne peut pas être co-indicée avec le pronom « il ». L'agrammaticalité de la phrase démontre que « Paul » doit être c-commandé par « il » à un moment donné dans la dérivation syntaxique. Ainsi, « Quelle photo de Paul » doit être généré en complément du verbe « déchiré ».

Un troisième argument en défaveur de la théorie du clivage avec opérateur nul provient de Rowlett (2007). Dans son ouvrage, il explique que l'accord du participe passé est caractéristique des relatives et que, au contraire, les phrases clivées ne permettent pas l'accord du participe passé. Bien que l'accord du participe passé soit présent dans les interrogatives en français standard, cela ne semble pas être obligatoirement le cas en français québécois. En effet, l'exemple 30 est jugé grammatical par tous les locuteurs que j'ai consultés, tout comme l'exemple 31. Ainsi, comme l'accord du participe passé n'est pas obligatoire dans les interrogatives partielles directes en français québécois, il est probable qu'il ne s'agisse pas de relatives⁵.

30) C'est laquelle que t'as conduit ?

31) C'est laquelle que t'as conduite ?

Tailleur (2013) ne mentionne pas non plus comment des éléments topicalisés (exemple 32) pourraient être inclus dans le modèle syntaxique qu'elle défend. Bien qu'on puisse penser qu'ils seraient des adjoints du SC₂, cela reste à vérifier.

32) C'est où, à ton avis, qu'elle est partie ?

Pour finir, un dernier détail qui semble inexact dans l'hypothèse de Tailleur (2013) est qu'elle affirme que « que c'est » ne peut apparaître qu'en présence de « est-ce » ou « c'est ». Or, le corpus de Barbarie (1982) ainsi que l'exemple 33 tiré de Tailleur même (2013 : 25) montrent que « que c'est » peut être employé seul. Toutefois, cela n'affecte pas son modèle syntaxique.

33) Où que c'est que tu vas ?

4.2. Clivage par focalisation

Les articles qui proposent un clivage par focalisation se basent majoritairement sur le modèle de SC éclaté de Rizzi (1997). Il est avancé que le mot *Qu-* est déplacé en début de phrase en raison du trait [Foc] et non du trait [Q] (Guilliot et Oiry 2011). Pour appuyer cette hypothèse, Guilliot et Oiry (2011 : 7-8) démontrent que la structure est la même pour la phrase interrogative que pour sa réponse déclarative (exemples 34 et 35). Comme il n'y a pas de trait [Q] dans la phrase déclarative, le déplacement doit être causé par le trait [Foc].

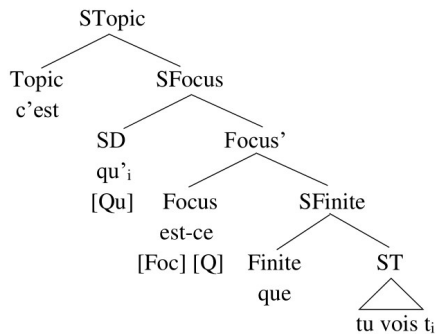
- 34) Tu crois que c'est **de quoi** qu'il a parlé **de quoi**?
 35) Je crois que c'est **de son travail** qu'il a parlé **de son travail**.

De plus, l'hypothèse de clivage par focalisation semble faciliter l'insertion d'un élément topicalisé, car la structure est moins rigide que celle proposée par Tailleux (2013) à la Figure 1, et le modèle de Rizzi contient déjà un emplacement désigné pour les éléments topicalisés, soit le STopic.

Le modèle de la Figure 2 ci-dessous est inspiré de celui présenté dans Tailleux (2009: 25). Toutefois, Tailleux (2013) ne défend plus ce modèle, mais plutôt son nouveau modèle illustré à la Figure 1.

Figure 2

Modèle syntaxique d'une phrase interrogative en français québécois avec clivage par focalisation



Ce modèle diffère légèrement de celui-ci de Guillot et Oiry (2011), qui propose plutôt que le « c'est (que) » est la tête de SFocus. Toutefois, comme Guillot et Oiry (2011) ne présentent aucun arbre syntaxique et que la position exacte du mot Qu- n'est pas spécifiée, le modèle présenté à la Figure 2 sera utilisé pour l'instant. Certains détails seront modifiés à la section 5. On remarque que le mot Qu- a été déplacé de sa position de base afin d'aller vérifier le trait [Foc] sur Focus. Le trait [Q] se trouve également sur Focus, mais ce n'est pas lui qui cause le déplacement, comme expliqué plus haut.

La position exacte du trait [Q] à l'intérieur du SC éclaté, que ce soit avec ou sans déplacement du mot Qu-, n'est pas vraiment importante et est plutôt impossible à déterminer. En effet, comme le trait [Q] vérifie les traits du mot Qu- à distance, il pourrait être n'importe où.

Un des points discutables de l'argumentation de Guilliot et Oiry (2011) est qu'ils proposent que le clivage par focalisation aurait lieu en distribution complémentaire avec le vrai déplacement Qu. Par exemple, dans les phrases suivantes, Guilliot et Oiry (2011 : 9) soutiennent que l'exemple 36 serait un déplacement par focalisation, alors que l'exemple 37 serait un vrai déplacement Qu- causé par le trait [Q] fort en raison de la présence du mot interrogatif « est-ce que ». Or, l'exemple 38 démontre que le « est-ce que » est facultatif en français québécois. Il peut donc difficilement être considéré comme la cause de la différence entre les deux phrases comme le proposent Guilliot et Oiry (2011). On pourrait toutefois suggérer que c'est uniquement la réalisation lexicale « est-ce que » du trait [Q] qui est facultative en français québécois, mais cela reviendrait tout de même à dire que le trait [Q] fort serait parfois présent et parfois absent dans les phrases interrogatives. Or cette hypothèse a été rejetée à la section 2, puisqu'une phrase interrogative doit avoir un trait interrogatif [Q], et que le trait [Q] ne peut pas être optionnellement fort ou faible. Par ailleurs, il est plus économe de proposer un seul type de déplacement pour les deux phrases. De plus, on peut ajouter les marques de clivage, comme dans l'exemple 39, ce qui montre qu'il s'agit probablement d'une phrase clivée. Cette hypothèse sera développée davantage à la section 5.

- 36) Tu crois que c'est de quoi qu'il a parlé ?
- 37) De quoi est-ce que tu crois qu'il a parlé ?
- 38) De quoi tu crois qu'il a parlé ?
- 39) (C'est) de quoi (que) tu crois qu'il a parlé ?

Deux arguments principaux ont été présentés dans Tailleux (2013 : 104) contre le clivage par focalisation. Premièrement, elle argumente que le modèle ci-dessus ne permet pas d'expliquer le lien sémantique de restriction entre le mot Qu- et le verbe, contrairement à la présence de l'opérateur nul dans son modèle. Or, il semble que, comme le mot Qu- part de la position de complément du verbe, le lien sémantique qui l'unit au verbe est fort, et la structure de clivage en soi permet d'expliquer la relation de restriction. L'autre argument consiste à dire que ce modèle ne correspond pas à la structure prosodique des phrases clivées en français québécois comme proposé par Hamlaoui (2007), cité dans Tailleux (2013). Selon cette structure prosodique, le complémenteur ne fait pas partie de la phrase intonative du mot Qu-. Il est vrai que le modèle ci-dessus ne permet pas de faire une séparation claire entre le mot Qu- et le complémenteur, contrairement au modèle de Tailleux (2013) présenté à la Figure 1, où chacun fait partie d'un SC distinct. Toutefois, les liens entre la prosodie et la syntaxe ne sont pas encore parfaitement établis.

S'il s'agit en fait de deux modules indépendants, la structure syntaxique n'a pas nécessairement besoin de refléter la structure prosodique, tout comme la structure morphologique et la structure syntaxique ne sont pas toujours isomorphiques.

Un autre argument que l'on peut proposer contre le clivage par focalisation est relié à la sémantique. La focalisation est présente dans une phrase pour répondre à un besoin sémantique. Ainsi, une phrase contenant un élément focalisé doit avoir une interprétation différente de cette même phrase dont l'élément n'est pas focalisé.

40) T'as parlé de quoi?

41) C'est de quoi que t'as parlé?

Dans les exemples ci-dessus, Tailleux (2013 : 83) dit qu'il n'y a aucune différence de sens, donc qu'il ne peut s'agir d'une focalisation. Au contraire, Cheng et Rooryck (2000 : 6) disent que les phrases avec le mot *Qu-* *in situ*, comme celle de l'exemple 40, présentent de l'information présupposée, alors que des phrases avec les marques de clivage comme l'exemple 41 apportent de la nouvelle information. Ainsi, il est possible de répondre « De rien. » à la question de l'exemple 41, mais pas à celle de l'exemple 40. Les locuteurs du français québécois que j'ai consultés n'ont donné aucun consensus. Cet argument est donc difficile à évaluer, car l'acceptabilité d'une telle réponse semble varier d'un locuteur à l'autre.

5. Observations et propositions

Bien que le modèle syntaxique présenté à la Figure 2 semble le plus adéquat pour décrire les interrogatives partielles directes en français québécois, certains détails pourraient être modifiés. Le statut des variantes québécoises sera discuté dans la section 5.1. Le déplacement des mots *Qu-* dans les phrases enchâssées, dont l'explication proposée par Guillot et Oiry (2011) mentionnée à la section 4.2 semble inadéquate, sera discuté dans la section 5.2.

5.1. Statut du « est-ce », « c'est », « que c'est » et autres variantes

Tailleux (2013 : 97) mentionne les différentes étapes du processus de grammaticalisation : un mot devient un clitique, puis un affixe, puis il disparaît. Elle considère que les marques « est-ce », « c'est » et « que c'est » sont, à l'aide d'un processus de grammaticalisation, devenues les réalisations

phonétiques du trait [Q]. Toutefois, d'autres suggèrent qu'elles sont plutôt devenues des suffixes du mot Qu-, dont Elsig (2009), cité dans Tailleux (2013). Les arguments principaux pour cette deuxième hypothèse sont le fait que rien ne semble pouvoir s'insérer entre le mot Qu- et les diverses variantes de « est-ce »⁶, qu'il y a de nombreuses réductions phonologiques au sein des variantes et que le verbe « être » est figé et ne peut prendre aucune autre forme qu'« est ». Tailleux (2013) s'oppose à l'hypothèse d'Elsig (2009) en disant qu'elle ne permet pas d'expliquer l'absence de ces affixes lorsque les mots Qu- sont *in situ*. Toutefois, peut-être que ces affixes sont sensibles à la présence du trait [Foc] et donc qu'ils ne peuvent apparaître que lorsque le mot Qu- est focalisé. Tailleux (2009 : 26) présente également un argument contre la lexicalisation des variantes qui peut s'appliquer à l'affixation. Elle argumente qu'il y a simplement trop de variantes pour que ce soit possible qu'elles soient lexicalisées. Or, elle mentionne également plus tôt dans son article (Tailleux 2009 : 13) que chaque locuteur du français québécois ne possède pas nécessairement toutes les variantes dans sa propre grammaire, même si toutes semblent être jugées grammaticales. Ainsi, peut-être que chaque locuteur n'utilise en fait qu'une ou deux des cinq variantes (« est-ce », « c'est », « que c'est », « est-ce que c'est » et « c'est que c'est »). Il semble donc probable que, contrairement à ce que propose Tailleux (2009; 2013), ces variantes soient en fait des morphèmes suffixés au mot Qu-. De plus, à l'exception de « est-ce que c'est », toutes les variantes ont deux syllabes ou moins, ce qui est une longueur habituelle pour un affixe. L'ajout de ce suffixe pourrait être dû à une volonté de communiquer un certain agacement ou une exagération, mais cela reste à vérifier.

Un autre élément discutable du modèle de Tailleux (2009) présenté à la Figure 2 est la position syntaxique du « c'est » pré-mot Qu-. Il est positionné comme tête syntaxique du STopic. Il ne semble toutefois pas avoir les caractéristiques d'un élément topicalisé, car la topicalisation implique un déplacement. Or, il ne semble pas y avoir de position de base pour ce « c'est ». Il n'est pas non plus un affixe, car il n'est pas entièrement figé, contrairement à celui post-mot Qu-. L'exemple ci-dessous, tiré de Tailleux (2013 : 67), montre qu'il peut, par exemple, être conjugué à l'imparfait.

42) C'était qui qui était là ?

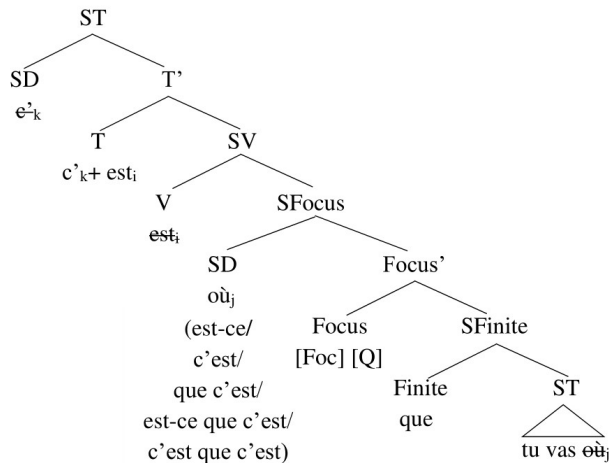
Tailleux (2013 : 105) analyse d'ailleurs ce premier « c'est » pré-mot Qu- comme une vraie marque de clivage. Elle explique qu'il s'agirait de la copule « être » sous V, et le « ce » serait un clitique qui peut être soit généré directement

sous T, soit sous Spec, ST. Cette deuxième possibilité est adoptée ici, afin de respecter la présence obligatoire des sujets en français.

Avec les deux modifications mentionnées ci-dessus, soit les variantes québécoises comme suffixes du mot Qu- et le premier « c'est » comme un clitique avec une copule, le modèle syntaxique présenté à la Figure 2 ressemble maintenant à la Figure 3 ci-dessous.

Figure 3

Version modifiée du modèle syntaxique présenté à la Figure 2



5.2. Les mots Qu- dans les phrases enchâssées

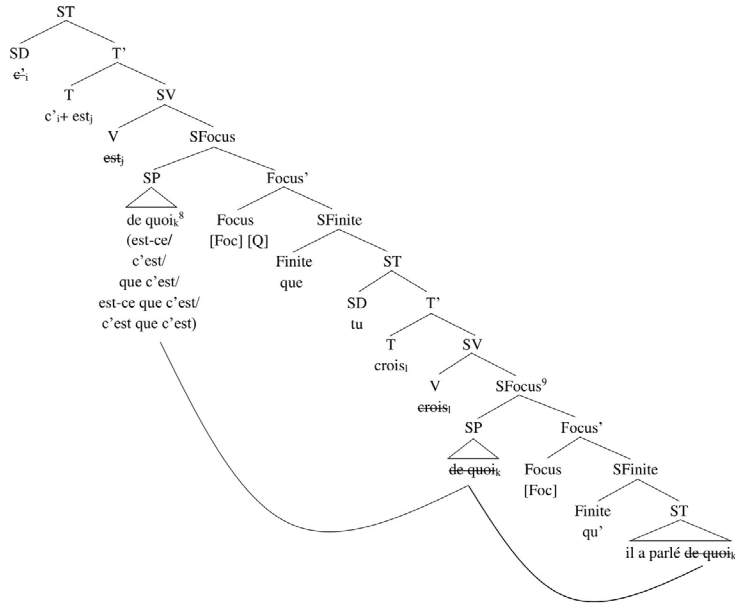
Comme mentionné à la section 4.2., Guillot et Oiry (2011) proposent que le clivage par focalisation permettrait de déplacer les mots Qu- au début de la phrase enchâssée (exemple 44), mais que ce serait le trait [Q] fort qui permettrait de déplacer les mots Qu- de la phrase enchâssée au début de la phrase principale (exemple 45). La différence entre les deux serait due à la présence du mot interrogatif « est-ce que ».

- 43) Tu crois qu'il a parlé de quoi ?
- 44) Tu crois que c'est de quoi qu'il a parlé ?
- 45) (C'est) de quoi (est-ce que) tu crois qu'il a parlé ?

On sait que le trait [Q] est présent dans toutes les phrases interrogatives, car il permet de transformer la phrase déclarative en phrase interrogative. Selon l'hypothèse de Guilliot et Oiry (2011), il se trouve sans doute dans le SC de la phrase principale afin d'attirer le mot Qu-. Or, il faudrait expliquer pourquoi, dans l'exemple 44, le trait [Q] n'est pas fort, car il n'oblige pas « de quoi » à se déplacer dans son spécificateur, alors que dans l'exemple 45, il l'est. Comme vu précédemment, cette optionalité n'est pas permise, car un trait [Q] n'est pas censé varier de force au sein d'une même langue. Il serait également plus économe de proposer un seul mécanisme pour expliquer les deux déplacements, soit le clivage par focalisation. De cette façon, l'optionalité de la force du trait [Q] n'est plus un problème, car il ne serait jamais fort. Je propose que la vérification se fasse toujours à distance avec le mot Qu- dans les phrases 43 à 45. La différence réside dans l'emplacement du trait [Foc], soit au début de la phrase enchâssée ou au début de la phrase principale, qui revient à la discrétion du locuteur. En fait, selon Mathieu (2016), le choix de l'emplacement exact du mot Qu- est déterminé par des contraintes rythmiques, et il peut également être motivé par des raisons pragmatiques et sémantiques. Ainsi, l'arbre syntaxique d'une interrogative dont le mot Qu- se trouvant initialement dans une phrase enchâssée est déplacé au début de la phrase principale ressemblerait à la Figure 4⁷. Il est à noter que les marques de clivage « c'est » et « que » sont prononcées optionnellement.

Figure 4

Modèle syntaxique proposé pour une interrogative dont le mot *Qu-* se trouvant initialement dans une phrase enchâssée est déplacé au début de la phrase principale



6. Conclusion

Le système interrogatif en français québécois semble, à première vue, permettre l'optionnalité de la force du trait [Q]. Or, si l'on cherche à suivre les principes minimalistes selon lesquels l'optionnalité d'un paramètre n'est pas permise, ce qui signifie que dans la grammaire d'une langue donnée, le trait [Q] doit être soit fort, soit faible, mais ne peut être les deux, il faut proposer une autre approche. Cet article visait à explorer deux approches qui n'incluent pas l'optionnalité de la force du trait [Q]. La première approche propose que le trait [Q] soit toujours fort, mais les solutions offertes semblent toutes contenir une autre forme d'optionnalité, que ce soit l'optionnalité de la présence du trait [Q] fort ou l'optionnalité de l'insertion du trait [Q] avant ou après le *spell-out*. Le déplacement du mot *Qu-* par clivage semble être une explication adéquate, car le clivage est par définition optionnel, comme il s'agit d'un choix du locuteur. De plus, la présence possible d'une marque de clivage devant toutes les phrases interrogatives semble appuyer cette deuxième approche. Nous avons observé des arguments en faveur d'un clivage avec déplacement par

focalisation plutôt qu'un clivage avec un opérateur nul sans déplacement. En effet, les principes de liage, l'absence de pronom relatif dans les interrogatives et l'accord facultatif du participe passé permettent d'opter pour cette première hypothèse. Ainsi, le français semble être une langue dont le trait [Q], peu importe sa position, est faible et se vérifie à distance. Le mot Qu- serait parfois déplacé par focalisation, à la discrétion du locuteur. Toutefois, l'approche présentée ici ne semble s'appliquer sans exception qu'aux phrases interrogatives partielles et directes. D'autres recherches sont nécessaires pour essayer de mettre en pratique cette approche aux autres types d'interrogatives et à plus de données en général. Bien entendu, une approche qui permettrait d'unifier tous les types de phrases interrogatives en français québécois, que ce soit celle présentée ici ou une autre, serait préférable.

NOTES

1. D'autres hypothèses se basant sur la sémantique ou sur la phonologie sont également avancées pour expliquer l'apparente optionalité du déplacement Qu-. Par exemple, Cheng et Rooryck (2000) proposent que lorsqu'un morphème intonatif interrogatif est présent dans la numération pour des raisons sémantiques, le mot Qu- peut être *in situ*, car c'est ce morphème qui vérifierait localement le trait [Q], et donc le déplacement du mot Qu- ne serait plus nécessaire. Comme ce travail cherche à déterminer si un modèle purement syntaxique est capable de décrire le système interrogatif en français québécois, ces hypothèses ne seront pas développées davantage.

2. Comme proposé par Tailleux (2013), je considère que les inversions dans les interrogatives partielles directes ne font pas partie de la grammaire du français québécois. Bien que les locuteurs soient capables d'utiliser les inversions et qu'elles sont encore très présentes à l'écrit, elles représentent moins de 2% des occurrences à l'oral (Tailleux 2013 : 141).

3. La position exacte de « qui » en début de phrase est sujette à débat. Comme il se trouve toujours devant le sujet, il est difficile de déterminer s'il se trouve *in situ* où s'il est déplacé. J'adopte ici la même position que Tailleux (2013 : 131), comme quoi les deux structures existent (*in situ* et déplacé), et donc que « Qui » *in situ* se trouve en position de spécificateur de ST, alors que « qui » en début de phrase se trouve en spécificateur de SC. Pour une discussion sur le sujet, voir, entre autres, Obenauer (1994).

4. Voir la note 2.

5. Toutefois, l'accord du participe passé lorsqu'il est suivi d'un attribut dans une interrogative est considéré comme obligatoire par certains. Par exemple, dans la phrase « C'est laquelle que t'as prise froide? » (en parlant d'une boisson), deux des quatre locuteurs ont considéré que l'utilisation de « pris » était agrammaticale. Par ailleurs, d'autres, dont Pirvulescu et Belzil (2008), considèrent que l'accord du participe passé serait toujours facultatif en français québécois, y compris dans les relatives. Donc, bien qu'il demeure intéressant de mentionner cet argument, il faut garder en tête que l'accord du participe passé en français québécois suscite beaucoup de débats.

6. Parmi les quatre locuteurs québécois que j'ai consultés, certains acceptaient parfois que des mots soient insérés entre le mot *Qu-* et les variantes de « est-ce ». Toutefois, les jugements étaient mitigés. Par exemple, la phrase « Qui d'après toi est-ce que Jean préfère? » était jugée grammaticale par trois des quatre locuteurs, alors que la phrase « Qui d'après toi c'est que c'est que Jean préfère? » était jugée agrammaticale par les quatre locuteurs.

7. Certains éléments ont été omis de l'arbre, comme le petit *v* et le déplacement du sujet, pour des raisons de simplicité de la représentation visuelle.

8. « Quoi » peut prendre la forme « que » devant certains des suffixes optionnels. L'alternance entre « quoi » et « que » n'est pas discutée dans cet article, mais elle ne devrait pas affecter l'analyse syntaxique présentée.

9. Il est possible que ce *SFocus* ne soit pas présent et que « de quoi » se déplace directement dans le *SFocus* supérieur. Les deux possibilités sont envisageables, toutefois, celle représentée ici semble préférable, car elle correspond au principe de cyclicité successive.

RÉFÉRENCES

- BARBARIE, Yves (1982) : Analyse sociolinguistique de la syntaxe de l'interrogation en français québécois. *Revue québécoise de linguistique*, 12(1):145-167.
- BOECKX, Cedric (1999) : Decomposing French Questions. *University of Pennsylvania Working Papers in Linguistics*, 6(1): 69-80.
- BOSKOVIC, Zeljko (2000) : Sometimes in SpecCP, sometimes in-situ. In: MARTIN, Roger, MICHAELS, David et URIAGEREKA, Juan, dir. *Step by Step: Essays on minimalist syntax in honor of Howard Lasnik*. Cambridge: MIT Press.
- CHENG, Lisa Lai-Shen et ROORYCK, Johan (2000) : Licensing wh-in-situ. *Syntax*, 3:1-19.
- CHOMSKY, Noam (1995) : *The Minimalist Program*. Cambridge: MIT Press.
- DENHAM, Kristin (1997) : *Minimalist Account of optional Wh-Movement*. Seattle: University of Washington Press.
- GUILLIOT, Nicolas et OIRY, Magda (2011) : Some Questions (and Answers) about Cleft Sentences. In: MATHIEU, Éric et CÔTE, Marie-Hélène dir. *LSRL 41 proceedings*. (41e congrès du Linguistic Symposium on Romance Languages (LSRL 41), Ottawa, mai 2011). https://www.researchgate.net/publication/266068451_Some_Questions_and_Answers_about_Cleft_Sentences
- HORNSTEIN, Norbert, NUNES, Jairo et GROHMANN, Kleanthes (2005) : *Understanding Minimalism*. New York: Cambridge University Press.
- MATHIEU, Éric (2016) : The wh parameter and radical externalization. In: EGUREN, Luis, FERNANDEZ-SORIANO, Olga et MENDIKOETXEA, Amaya, dir. *Rethinking parameters*.
- OBENAUER, Hans-Georg (1994) : *Aspects de la Syntaxe A-barre*. Thèse de doctorat d'État. Université de Paris VIII.
- PAN, Victor Junnan (2014) : Wh-ex-situ in Mandarin Chinese: Mapping between information structure and split CP. *Linguistic Analysis*, 39(3-4):371-414.
- PIRVULESCU, Mihaela et BELZIL Isabelle (2008) : The Acquisition of Past Participle Agreement in Québec French L1. *Language Acquisition*, 15(2) : 75-88.
- RIZZI, Luigi (1997) : The Fine Structure of the Left Periphery. In: HAEGEMAN, Liliane, dir. *Elements of Grammar*. Dordrecht: Springer Netherlands.
- ROWLETT, Paul (2007) : *The Syntax of French*. New York: Cambridge University Press.
- TAILLEUR, Sandrine (2009) : *What is "que c'est que c'est"? The paradigm of Wh-questions in Quebec French*. Manuscrit. Toronto: University of Toronto.
- TAILLEUR, Sandrine (2013) : *The French Wh Interrogative System: Est-ce que, Clefting?* Thèse de doctorat. Toronto: University of Toronto.